

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN224

présenté par

Mme Santiago, Mme Pic, Mme Thomin et Mme Rabault

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la quatrième ligne de la cinquième colonne du tableau de l'alinéa 35, substituer aux mots :

« 3 FDI + 2 FLF renouvelées »,

les mots :

« 5 FDI ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à accélérer le remplacement des FLF par les FDI, frégates de défense et intervention. Initialement, la commande de 5 frégates devait être livrée entre 2024 et 2029. La LPM 2019-2025 prévoyait d'ailleurs, à horizon 2030, que les FLF soient remplacées par les FDA. Si la France entend réellement être une puissance maritime majeure, le renouvellement complet de ses frégates ne peut pas attendre 2035. Il en va de son intérêt et de sa crédibilité internationale.